

Gest'Alpe

SOMMAIRE

- **ÉDITO :** Biodiversité en alpage : tabou ou atout ?
- **PROTECTION DES TROUPEAUX :** Quel avenir pour les chiens ?
- **TECHNIQUE :** Lutte contre le chardon des champs sur les estivages
- **OFFICIEL :** Contrôle de protection des eaux
- **INFO FLASH :** Recherche de main-d'œuvre sur l'alpage - Recherche de bétail pour charger l'alpage
- **FORMATION :** Réforme du CFC d'agriculteur : vers une orientation en agriculture de montagne et économie alpestre
- **ACTUALITÉS :** La peste porcine africaine continue de se propager en Europe : la Suisse n'est pas à l'abri
- **INFO FLASH :** Paiements directs 2024 sur les exploitations d'estivages
- **AGENDA :** Juin à octobre 2024

Biodiversité en alpage : tabou ou atout ?

Souvent chargé d'émotions et de conflits, le mot « biodiversité » fait référence à la variété des formes de vie sur terre (bios veut dire vie en grec). Trois niveaux sont généralement admis, soit la diversité génétique au sein d'une espèce ou d'une race, la diversité des espèces dans un milieu donné et la diversité des milieux, ces derniers reflétant la géologie, la topographie, le climat et les modes de gestion.

Des inventaires floristiques effectués dans les Alpes vaudoises (Descombes et al. 2017, Alpine Botany), entre 2003 et 2010, ont montré qu'à basse altitude, les pressions humaines diverses ont conduit à une forte perte en espèces. En haute montagne, les contraintes climatiques conduisent à une baisse naturelle de diversité. Mais la majorité des alpages se trouvent juste dans la tranche la plus riche en espèces, tant au niveau du nombre d'espèces qu'au niveau paysager.

Ce constat mérite d'être souligné dans un contexte où trop souvent l'économie alpestre est accusée « de ne pas avoir de vision sur la gestion des alpages de demain (nature du bétail, charge, construction, développement de l'accueil et intégration des enjeux biodiversité, paysage et climat), et qu'en dehors des biotopes d'importance nationale et régionale, la tendance globale est à l'augmentation de la pression sur la flore, à la banalisation des alpages ». La Société vaudoise d'économie alpestre s'inscrit en faux contre ce genre d'affirmation sans fondement scientifique et sans approches de l'ensemble de la zone d'estivage.

Par contre, les impacts du réchauffement climatique, d'un contexte économique difficile et de loups mal régulés pourraient conduire à l'abandon d'un nombre croissant d'alpages et, par conséquent, à une baisse de la biodiversité.

Les exploitants d'alpages connaissent la difficulté de maîtriser une mosaïque d'herbages souvent très différents et aux « réactions » parfois imprévisibles suivant l'année. Mettre autour d'une table praticiens et biologistes permettrait de favoriser la coopération plutôt que la confrontation.

PROTECTION DES TROUPEAUX - Quel avenir pour les chiens ?



© Malika Pannatier

La nouvelle Ordonnance de la loi sur la chasse est actuellement en consultation. Plusieurs changements sont prévus, comme la gestion de la régulation du loup ou le fonctionnement des chiens de protection.

Jusqu'à maintenant, 2 races de chiens étaient reconnues comme officielles par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) soit le Montagne des Pyrénées (Patou) et le Berger des Abruzzes. De plus, seules les lignées et portées reconnues par l'Association Suisse des chiens de protection étaient autorisées à suivre la voie officielle pour finalement être mises à disposition des exploitants.

Aujourd'hui, la révision de l'Ordonnance prévoit une flexibilisation du système avec, entre autres, une ouverture aux autres races. Chaque canton est alors libre de définir son propre programme cantonal avec, pour exemple l'acceptation ou l'interdiction de certaines races.

Pour l'heure, la Commission cantonale vaudoise des chiens de protection a décidé de ne pas limiter l'utilisation d'un chien de protection à sa race mais envisage de cadrer les souches afin d'éviter la présence de chiens à lignées problématiques. De plus, ce printemps les éleveurs vaudois peuvent choisir le test qu'ils désirent passer avec leur chien, que ce soit par la formation Agridea ou Arcadia.

En effet, pour 2024 et suivant, Agridea poursuit son mandat d'évaluation des chiens. L'OFEV ne ferme pas la porte à une nouvelle évaluation

mais, pour l'heure, se refuse d'accepter le test Arcadia qui rendrait certains chiens officiels à l'échelle fédérale.

Mesures de protection 2024

L'OFEV a officiellement annoncé les mesures soutenues pour l'année 2024 le 17 avril... avec un délai au 31 mai !

Le budget attribué est à nouveau de CHF 4 millions, montant largement dépassé en 2023. Les mesures soutenues sont les suivantes :

- Engagement d'un auxiliaire au berger
- Location d'une cabane pour berger
- Forfaits pour des clôtures de protection
- Vols d'hélicoptère pour cabanes ou matériel d'urgence

De son côté, le canton continue de soutenir le travail supplémentaire induit par l'installation de telles mesures par le biais de son arrêté cantonal :

- Rentrer le bétail la nuit soit dans un parc de protection, soit dans un bâtiment
- Installation, montage, entretien et démontage d'un parc de protection
- Détention et emploi de chiens de protection

Pour obtenir ces soutiens ou pour des renseignements, vous pouvez prendre contact avec la protection des troupeaux au 021 614 24 30 / 079 647 22 80, ou par email à m.pannatier@prometerre.ch ou h.osterlof@prometerre.ch

Nous vous souhaitons une belle saison sur vos alpages !

Malika Pannatier - Proconseil

TECHNIQUE - Lutte contre le chardon des champs sur les estivages

Après 3 ans d'essais (2020-2023) sur 4 alpages différents du canton, Proconseil tire des conclusions sur les différentes méthodes de lutte testées contre le chardon des champs.

Détails de l'essai et des relevés

Sur chacun des sites, plusieurs méthodes de lutte ont été testées. Des placettes « témoin » soit sans aucun traitement, ont été délimitées afin de comparer l'évolution du chardon. Les essais se trouvent sur des parcelles qui sont uniquement destinées à la pâture de bovins. Le stade bouton floral, environ 30 cm de tige a été privilégié lors des traitements. Les procédés chimiques n'avaient qu'une répétition par année alors que les procédés mécaniques étaient répétés à deux reprises durant la saison.

Lors des observations, le nombre de chardons des champs est compté avant et après le traitement. Ainsi, les efficacités des années 2020 à 2022 correspondent à la comparaison du nombre de chardons entre le début d'une année et le début de l'année suivante. Pour l'efficacité des 3 ans d'expérimentation, il s'agit des comptages entre le début de l'essai en 2020 et sa fin en 2023.

Procédés de lutte chimique

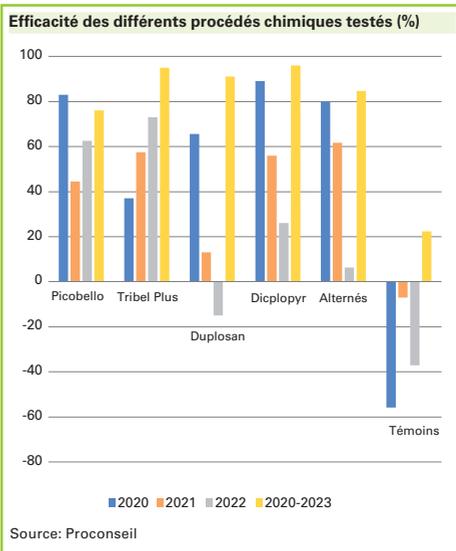
La lutte chimique a été réalisée avec 4 produits phytosanitaires différents soit: Picobello, Tribel Plus (retiré du marché), Duplosan et Diclopyr. L'alternance de produits a été testée.

Trois des quatre produits phytosanitaires ont des résultats au-delà de 90% d'efficacité. Le Picobello, qui coûte CHF 100.90/lt est à la fois le produit le plus cher et celui qui donne les moins bons résultats.

Le fait d'alterner les matières actives n'a pas permis d'obtenir des résultats significativement meilleurs, sur la période du test. Il ne semble pas y avoir une résistance à ces matières après 3 ans d'utilisation du même principe.

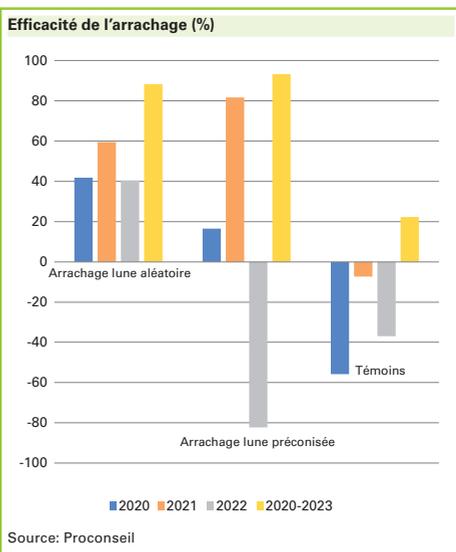
Lutte mécanique par arrachage

La lutte mécanique a été réalisée par arrachage



manuel et la fauche avec cisaille ou faux. Les effets de la lune étaient analysés lors de ces essais mécaniques.

L'arrachage a obtenu de bons résultats, soit entre 88 et 93% d'efficacité. Globalement, c'est un meilleur procédé que la fauche, indépendamment du stade lunaire.

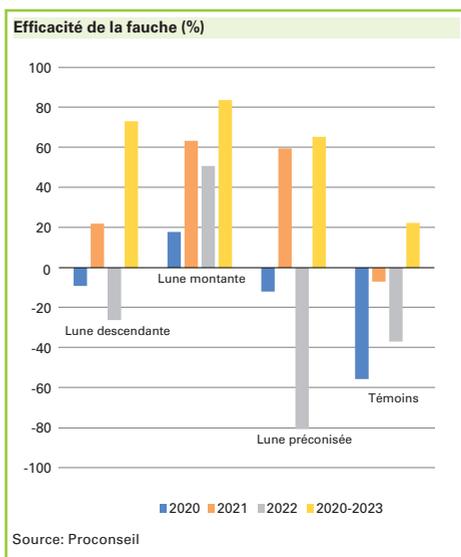


Des conditions humides comme en 2021 permettent de meilleurs résultats qu'en période sèche. L'expérience montre qu'il est préférable d'effectuer cette opération avant le passage du bétail. En effet, le piétinement fragilise la tige de la plante qui, lors de l'arrachage cède sous la pression et laisse donc la majeure partie de la racine en terre, susceptible de repousser.

Résultats d'essais avec fauche

La lune semble avoir plus d'effets sur la fauche. C'est en lune montante que les meilleurs résultats sont obtenus avec 84% d'efficacité en moyenne. Lorsque la lune monte, la sève se dirige dans les parties aériennes. Une fauche dans cet intervalle affaiblit la plante, qui diminue ses réserves. Néanmoins, l'écart d'efficacité avec la lune descendante ou la lune préconisée (appellation selon le calendrier lunaire) n'est pas significatif.

Les facteurs environnementaux jouent un rôle important dans la bonne réalisation des traitements et leurs résultats. Avec la sécheresse de 2022, la lutte a généralement moins bien fonctionné. Par son réseau racinaire important, le chardon a la capacité de supporter de fortes chaleurs et de puiser l'eau en profondeur, ce qui



le rend d'autant plus compétitif en période de sécheresse.

Vous trouverez le rapport détaillé de l'étude ainsi qu'un tableau de recommandations sur le site de Prométerre à l'adresse :

www.prometerre.ch/lutte-chardon

Malika Pannatier - Proconseil

OFFICIEL - Contrôle de protection des eaux

Les règles fédérales en matière de protection des eaux imposent aux cantons la mise en place de contrôles des exploitations agricoles au regard des exigences de protection des eaux. Ces contrôles visuels regroupent 13 thématiques relatives aux engrais de ferme, aux produits phytosanitaires et aux hydrocarbures. La Direction générale de l'environnement (DGE) met en place ces contrôles en étroite collaboration avec la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), les organes de contrôle et Proconseil. Ils entreront en vigueur en 2025.

Points concernant les alpages

Les exploitations d'alpage seront contrôlées au moins une fois dans un délai de huit ans, au mo-

ment du contrôle habituel pour les contributions d'estivage. Il sera notamment contrôlé que :

- Le lisier et le fumier sont stockés sans risque de pollution des eaux et que les installations de stockage des engrais de ferme ne présentent pas de fissures ou de trous.
- Les pâturages, en particulier les emplacements où le piétinement du bétail est plus important (ex. abreuvoirs, aires de traite mobile, ...), sont entretenus de manière à ne pas créer un risque pour les eaux.

Principe du contrôle

En cas de manquement constaté, deux cas de figure sont possibles. Soit le manquement nécessite moins de trois mois pour être réglé et doit être corrigé dans ce délai, soit le manquement

nécessite plus de trois mois et un permis de construire. Dans ce deuxième cas, l'exploitant et/ou le propriétaire déterminent le délai raisonnable dans lequel les travaux d'adaptation peuvent être réalisés.

Toutes les informations relatives aux contrôles de protection des eaux dans le canton de Vaud sont disponibles à l'adresse: www.vd.ch/eau > Protection des eaux > Agriculture



Ou en scannant
le QR-code ci-contre

Aurélien Krause
DGE-Protection des eaux



Source: KVVU Qualinova

INFO FLASH - Recherche de main-d'œuvre sur l'alpage

Main-d'œuvre saisonnière

- **Zalp**, <https://zalp.ch/stellenboerse/>, annonces d'offres (Personal) et de recherche (Alpstellen) en personnel d'alpage.
- **Terreemploi**, filiale de Prométerre. Numéro de téléphone du recrutement et placement de personnel: 021 614 24 23, Depannage-Recrutement@prometerre.ch
- Contacter des **diplômés de la formation en conduite d'alpage**. Responsable de formation, Thierry Gallandat: 021 557 98 98, 078 859 17 30 et thierry.gallandat@vd.ch
- **Établissement vaudois d'accueil des migrants EVAM**, 021 557 06 00, info@evam.ch, www.evam.ch

Main-d'œuvre d'appoint, mesures ponctuelles

- Numéro d'urgence **Alpofon**, en cas de pénurie de personnel: 078 813 60 85. Leur site internet: <https://www.ig-alp.org/alpofon/>
- Le service de « **Volontaires montagne** ». Yvan Roulin, coordinateur pour la suisse romande, 056 450 33 15, yvan.roulin@volontairesmontagne.ch, www.volontairesmontagne.ch
- **Caritas Montagnards**, 021 311 11 25, montagnards@caritas.ch, www.montagnards.ch et pour les urgences <https://www.facebook.com/caritasmontagnards>
- « **Schweizer Bergheimat** » soutien des fermes de montagne bio, 076 338 27 99, info@schweizer-bergheimat.ch, www.schweizer-bergheimat.ch/fr/les-fermes-de-bergheimat/depannage
- Liste d'organisations sur le **portail sur l'économie alpestre** d'agripedia: <https://themes.agripedia.ch/fr/economie-alpestre-emploi/>

Recherche de bétail pour charger l'alpage

- **www.adcf.ch**, rubrique « Plateforme élevage et estivage ». Il faut créer un compte pour y accéder, puis utiliser l'onglet « Recherche » pour visualiser les annonces et utiliser l'onglet « Mon offre » pour publier une annonce.
- Mettre une **annonce sur les journaux: Terre et Nature ou l'Agri**

FORMATION - Réforme du CFC d'agriculteur : vers une orientation en agriculture de montagne et économie alpestre

La profession d'agriculteur est appelée à évoluer. La prochaine réforme du métier prévoit plusieurs orientations. Avec cette évolution, il sera désormais possible de suivre une formation agricole orientée sur l'économie alpestre et l'agriculture de montagne.

Les ordonnances fixant les contenus des formations professionnelles sont révisées régulièrement afin de répondre aux besoins de la branche et de s'adapter à l'évolution du contexte. L'ordonnance régissant les professions de l'agriculture est en cours de révision, les projets sont actuellement en consultation. L'entrée en vigueur de l'ordonnance révisée est prévue pour la rentrée scolaire 2026.

La principale nouveauté est la proposition d'offrir des orientations dans la profession d'agriculteur. Il est prévu que les apprentis suivent un cursus commun durant les deux premières années de leur formation, leur assurant une bonne base dans les diverses compétences de l'agriculture. Lors de la 3ème année, ils auront le choix entre les 6 spécialisations suivantes :

- production bovine,
- économie alpestre et agriculture de montagne,
- grandes cultures,
- production végétale biologique,
- aviculture,
- production porcine.

Bien entendu, les écoles ne pourront pas offrir toutes les orientations : pour visiter les moins prisées, il faudra certainement être mobile. Au terme de son cursus, l'apprenti pourra, en signant un nouveau contrat d'apprentissage, suivre une seconde orientation en une année et obtenir un deuxième CFC d'agriculteur avec une autre orientation. Ce parcours devrait devenir courant pour les jeunes issus d'une exploitation variée, par exemple mixte grandes cultures et élevage bovin.



© Thierry Gallandat

Pour l'économie alpestre, cette réforme permet le retour des compétences en gestion d'alpage au CFC. Grâce aux orientations, donc à une légère spécialisation, il sera possible d'être plus « pointu » dans un secteur. Cette orientation permettra d'aborder les thèmes suivants : soigner et entretenir les prairies de montagne et des alpages, gérer l'alpage (administration, gestion du personnel, énergie, bâtiments, équipements...), assurer la protection des troupeaux, détenir, élever et traire les bovins et les petits ruminants, produire et commercialiser du fromage et d'autres produits laitiers, offrir des prestations d'agritourisme.

Un des objectifs de cette réforme sera atteint si cette orientation correspond à l'attente des agriculteurs de montagne et des amodiataires. La consultation en cours est le premier test pour avoir des réponses à cette question.

*Agrologie Grange-Verney,
Thierry Gallandat, doyen formation continue*

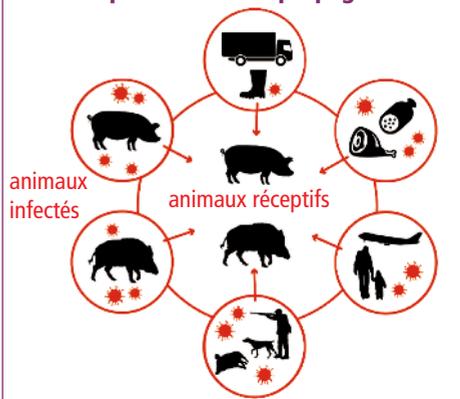
ACTUALITÉS - La peste porcine africaine continue de se propager en Europe : la Suisse n'est pas à l'abri.

Apparue en 2007 sur notre continent, la peste porcine africaine (PPA) n'a cessé de gagner du terrain. Le front le plus proche de nous se trouve désormais à 60 kilomètres de la frontière tessinoise avec des cas diagnostiqués en Lombardie et dans le Piémont. En Italie, le sanglier a joué un rôle prépondérant dans la propagation de la maladie. Le risque d'apparition de la PPA en Suisse est donc réel. Bien que cette maladie ne soit pas dangereuse pour l'être humain, son introduction dans notre pays aurait des conséquences économiques significatives.

Outre le risque associé aux mouvements des sangliers, à l'heure actuelle, le principal risque d'introduction de la maladie est lié à l'élimination non sécurisée de produits à base de viande de porc ou de sanglier contaminée par le virus. Le virus pouvant survivre longtemps dans les produits carnés infectés, jeter des produits contenant de la viande infectée dans l'environnement constitue une voie de transmission importante. Les sangliers ou les porcs qui accèdent à ces sources de nourriture peuvent s'infecter par ingestion.

La Suisse reste pour l'heure épargnée. Malgré tout, l'application de mesures de biosécurité apparaît plus que jamais judicieuse. Il convient ainsi de prévenir les contacts entre les porcs et les sangliers, notamment à l'alpage, par exemple par l'installations de doubles clôtures. Il faut égale-

Principaux modes de propagation :



ment empêcher l'accès au troupeau à toute personne non autorisée. Tout intervenant extérieur doit disposer d'une tenue à usage spécifique et des bottes nettoyées et désinfectées avant de pénétrer dans la zone de détention des porcs. Les aliments et la litière doivent être entreposés à l'abri des sangliers. Finalement, on rappellera que l'interdiction d'affourager des déchets de cuisine aux animaux doit être strictement respectée.

La Direction des affaires vétérinaires et de l'inspection du canton de Vaud suit attentivement l'évolution de la situation épizootique et travaille, dans ce domaine, en étroite collaboration avec l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

Gérald Etter, DGAV – Direction des affaires vétérinaires et de l'inspection – Santé animale

INFO FLASH - Paiements directs 2024 sur les exploitations d'estivages (nouveau).

- Sur les alpages, le broyage à des fins de débroussaillage (ex. épareuse) est admis sur autorisation du Canton. L'amodiatrice qui désire le faire doit prendre contact à la DGAV, au secteur des paiements directs estivage (021.316.62.32).
- Les charges effectives (PN) des ovins et des caprins sont calculées par la BDTA.

Pour la DGAV, Alain Rochat

AGENDA

Juin à décembre 2024

- 1^{er} juin 2024** **festiv'alpage** sur l'alpage de la Bovine (F), dès 13h visite de l'alpage, diverses animations et démonstrations, projection du film « Kelly et les bergères », spectacle, repas paysan et concert bal folk. Tout au long de la journée petite restauration et buvette. Organisation : Association des bergers du Jura franco-suisse et amis. Contact : clairegu Yongf@gmail.com
-
- 27 et 28 juin** Journées Internationales d'économie Alpestre (IAT) à Brixten (Tirol du Sud, IT). Détails du programme et inscription : www.sbb.it/public/fileadmin/Bauernbund/Int_Almwirtschaftstagung.pdf
-
- 28 juin ou 16 juil.** Visite d'alpage (vulgarisation en collaboration avec la SVEA) au CERNEY, (région Vallée de Joux), famille Didier Meylan: Approvisionnement en eau et gestion de l'herbe. La date retenue sera publiée ultérieurement.
-
- Juin ou juillet** Visite d'alpage (vulgarisation) (région Balcon du Jura). Le lieu, la date et le programme exacts seront publiés ultérieurement.
-
- 3 - 10 août** Festival international du film alpin des Diablerets (FIFAD). www.fifad.ch
-
- 14 - 16 août** Cours itinérant de la SVEA. La destination sera communiquée ultérieurement.
-
- 29 août** Assemblée générale du Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) à Sissach (BL) : www.sab.ch/fr/
-
- 21 septembre** **11^e Journée des alpages du Jura vaudois**, en commun avec la **Fête du Vacherin Mont-d'Or AOP** aux Charbonnières/Vallée de Joux.
-
- 28 septembre** Désalpe de St-Cergue : www.desalpe-saint-cergue.ch
-
- 28 septembre** Désalpe de L'Etivaz : <https://etivaz-aop.ch/fr/la-desalpe.html>
-
- 11 - 13 octobre** **12^e Salon des alpages aux Diablerets**. <https://salondesalpages.ch>
-
- 10 - 20 octobre** 81^e OLMA à St-Gall avec le concours des fromages d'alpage. www.olma-messen.ch/de/messen/olma/fuer-besucher/informationen
-
- 18 - 19 octobre** Les Sonnailles, Romainmôtier. <https://yverdonlesbainsregion.ch/evenement/les-sonnailles/>
-
- 30 oct. - 3 nov.** Salon Suisse des Goûts et Terroirs, Bulle. www.gouts-et-terroirs.ch
-
- 1^{er} novembre** Journée d'informations techniques SVEA « Gestion du pâturage », région Pays-d'Enhaut.
-
- 15 novembre** Assemblée générale de la Société Suisse d'économie alpestre (SSEA) à Schwanden (GL)

D'autres activités et manifestations seront organisées en fonction de vos demandes ou de l'actualité dans le cadre des groupes de vulgarisation.

Pour tout renseignement ou remarque, adressez-vous à votre conseiller agricole ou au secrétariat Gest'Alpe: Michael Brühlmann, Avenue des Sports 48, 1400 Yverdon.
Tél. 024 423 44 89 • Fax: 024 423 44 90 • E-mail: m.bruhlmann@prometerre.ch